



Baie-Comeau, le 11 septembre 2013

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Questions de la commission du BAPE concernant le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc.*  
(DQ17)  
N/Dossier : 30340

---

Madame,

Après quelques vérifications auprès du Service des mouvements de terrain du ministère des Transports à Québec, voici les réponses à vos questions :

1) *Est-ce que votre ministère a évalué le risque de glissement de terrain au site du bassin d'accumulation et de son barrage?*

Il n'y a pas eu d'évaluation du danger de glissement de terrain dans ce secteur. À notre avis, c'est au promoteur à évaluer le risque de glissement au site de ses infrastructures et à faire part de ses analyses et conclusions. S'il tel est le cas, il faudrait nous envoyer tous les documents pertinents afin que l'on puisse vérifier leurs conclusions.

2) *Est-ce que votre ministère a évalué les éventuels impacts sur la route 138?*

Non, c'est au promoteur d'évaluer les impacts de son projet sur les infrastructures avoisinantes et à faire part, le cas échéant, de ses analyses et conclusions. S'il tel est le cas, il faudrait nous envoyer tous les documents pertinents afin que l'on puisse vérifier leurs conclusions.

Également, puisqu'il s'agit d'un barrage, est-ce que la Loi sur la sécurité des barrages ne devrait pas s'appliquer? Aussi, le promoteur devrait mentionner dans son plan de mesures d'urgence les éventuels impacts d'une rupture du barrage sur les biens situés en amont et en aval du barrage dont la route 138.

- 3) *Votre ministère possède-t-il des données sur la localisation et les caractéristiques d'argile dite sensible dans la région de Sept-Îles, plus particulièrement sur le site minier projeté et sur les flancs sud jusqu'à la baie de Sept-Îles?*

Non, le Ministère ne possède pas de données sur la localisation et les caractéristiques d'argile sensible à l'emplacement de la mine future et des berges du ruisseau Clet.

- 4) *Quelles mesures particulières pourraient être prises pour éviter d'éventuels glissements de terrain à ces endroits?*

Plusieurs informations sont nécessaires pour évaluer la situation dont la topographie du secteur, la nature, l'épaisseur et les propriétés des dépôts argileux, les aménagements proposés le long des berges du ruisseau, les méthodes de travail, etc. Cette évaluation nécessite des investigations géotechniques et hydrauliques et autres, s'il y a lieu. De plus, il faut être conscient qu'un certain délai est nécessaire pour analyser tous ces documents et émettre nos commentaires.

Il est du ressort du promoteur de proposer et de décrire ces mesures. Si nécessaire, le Ministère pourra analyser et commenter les mesures proposées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des inventaires et du Plan,



Marc Larin, urb.

ML/MHG/lla

c. c. M. Michel Bérubé, ing., directeur de la Côte-Nord  
M<sup>me</sup> Claudia Gagnon, ing., coordonnatrice, Service des inventaires et du Plan